

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.09.070.B

**Flow Vélo : demande  
de cofinancements**

**LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 septembre 2020**

**Secrétaire de séance** : Eric BIOJOUT

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Excusé(s)** :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.09.070.B**

TOURISME ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur LAVILLE**

**FLOW VELO : DEMANDE DE COFINANCEMENTS**

GrandAngoulême est engagé depuis 2016 dans le projet touristique de la Flow Vélo®, itinéraire cyclable qui participe au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Cette véloroute nationale qui permet de relier Thiviers en Dordogne à l'île d'Aix en Charente-Maritime, traverse le territoire de GrandAngoulême sur près de 40 kms. Le passage de la Flow Vélo sur l'agglomération représente un atout majeur pour le développement touristique et économique du territoire puisqu'elle représente une destination auprès d'un public national voire international. Cet itinéraire cyclable constitue également une opportunité pour valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire.

Dans ce contexte, l'agglomération souhaite continuer l'aménagement de l'itinéraire notamment par la réalisation d'aires d'arrêt proposant différents services (arceaux, tables de pique-nique, poubelles...).

Rappel sur les aires d'arrêt :

- Aires d'arrêt principales : Angoulême, Sireuil,
- Aires d'arrêt secondaires : Touvre, Ruelle,
- Aires d'arrêt simples : Mornac, Magnac sur Touvre, Gond-Pontouvre, Fléac, Linars, Trois-Palis.

Ces implantations ont été validées par les communes début 2020.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Intitulé du projet	Nature de la dépense	Montant HT
Mobiliers aires d'arrêt	Achat et installation des équipements nécessaires à la réalisation des aires d'arrêt	6 700 €
<b>Coût total</b>		<b>6 700 €</b>
<b>Cofinancement Département (30%)</b>		<b>2 010 €</b>
<b>Autofinancement GrandAngoulême (70%)</b>		<b>4 690 €</b>

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès du Département et à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>25 septembre 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>25 septembre 2020</b>